

L'appel du 18 mai : la CGT-Police sera présente à midi place de la République pour rappeler que la police fait parti du peuple et est au service de la population

Le syndicat Alliance (CFE-CGC) a lancé un appel à manifester le 18 mai place de la République au cri de STOP À LA HAINE ANTI-FLIC. La CGT-Police déplore un amalgame contre-productif. Il n'y a pas plus de haine anti-flic aujourd'hui, qu'hier. Il y aura toujours une minorité anti-police, anti-ordre et anti-État.

Par contre **notre haute hiérarchie aux ordres des politiques et non des valeurs de Liberté-Egalité-Fraternité, laisse les "casseurs" attaquer nos collègues en toute impunité, tout en n'assurant pas la sécurité de la population.** D'ailleurs, Alliance Police Nationale a repris à son compte, ce que la CGT-Police dénonce depuis un mois.

Une défiance s'installe vis-à-vis des policiers, mais quand on discute avec la population, on voit bien qu'elle n'est pas en réalité contre les policiers, mais contre nos donneurs d'ordre. **Nous servons de bouc émissaire à la politique gouvernementale.**

En vouloir aux policiers, c'est un peu comme aller insulter le guichetier de la SNCF pour le retard des trains, au lieu de prendre sa plume pour écrire à sa direction qui détruit un service public. Le pire, c'est que bien souvent dans les deux cas, le salarié est lui même le premier à critiquer la façon dont son travail est géré au service d'un intérêt particulier et non général.

La CGT-Police sera présente le 18 mai place de la République et invite toute la population (le mouvement social, nuit debout, les riverains, les curieux...) **à venir rencontrer ses policiers, discuter avec eux, car n'étant pas en service, nous ne serons pas soumis à la neutralité du service public.**

La CGT-Police voudrait que le ministre de l'Intérieur arrête de faire de la com' et s'occupe vraiment de ses personnels. Ces dernières années les suicides au sein de la Police Nationale, la plupart du temps lié à nos conditions de travail, tuent quasiment 10 fois plus de policiers que les délinquants...

La CGT-Police rappelle que les personnels de la Police Nationale, actifs mais aussi adjoints administratifs, adjoints techniques et ouvriers d'état sans qui rien ne serait possible, ne sont pas des machines déshumanisées comme le voudrait la place Beauvau. Nous sommes des enfants d'ouvrier, de paysans, d'employés... Pour une grande majorité d'entre nous, nous ne sommes pas de familles de policiers... Nos amis ne sont pas tous policiers... Les personnels de la Police Nationale viennent du peuple et vivent tous les jours au milieu de lui.

Au service de qui est la Police Nationale ?



Heureusement qu'on a fait croire aux policiers que le peuple les hait, pour qu'ils prennent les coups à notre place.

L'article R. 434-2 du Code de déontologie de la police nationale, entré en vigueur en 2014 assigne une fonction à la force publique : " Placées sous l'autorité du ministre de l'Intérieur pour l'accomplissement des missions de sécurité intérieure et agissant dans le respect des règles du Code de procédure pénale en matière judiciaire, **la police nationale et la gendarmerie nationale ont pour mission d'assurer la défense des institutions et des intérêts nationaux**, le respect des lois, le maintien de la paix et de l'ordre publics, la protection des personnes et des biens. "

Pour VALLS auteur du nouveau code de déontologie **et tous les syndicats qui ont validé ce texte¹**, la Police Nationale est au service des institutions, qui ne sont qu'une partie du peuple. Dans ce cas "**le maintien de la paix et de l'ordre public**" est une répression des plus arbitraires de toutes contestations du pouvoir en place. Il faut dire que ce code reprend quasiment au mot près des dispositions du code de la fonction publique de 1941...

¹ Unité SGP police FO (7 sièges), le SNIPAT-FO (2 sièges), UNSA police (1 siège), SCSJ-CFDT (1 siège) et le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale (1 siège). Abstention de Synergie CFE-CGC (1siège).

Pourtant **l'article douze de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** est clair, *"la garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. "*



Pour la CGT-Police, la Police Nationale est **au service du peuple**.

Une base de revendications communes à tous les salariés

Le mouvement social ne se gagnera pas pour nous policiers, en faisant des manifestations à quelques centaines dans notre coin. Non, il se fera avec les mouvements sociaux en cours.

Nous sommes tous des salariés avec les mêmes revendications :

- ✓ Augmentation des salaires ;
- ✓ Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver la santé et l'intégrité physique ;
- ✓ Un respect de la vie privée et familiale ;
- ✓ Des cycles de travail non pathogène ;
- ✓ Des formations régulières et adaptée à nos missions ;
- ✓ Des moyens pour effectuer correctement notre travail ;
- ✓ Embaucher du personnel pour éviter assurer toutes nos missions et éviter l'épuisement.

La CGT-Police demande plus particulièrement pour notre institution :

- ✓ Retrouver un sens humain à notre métier, à savoir protéger la population et non remplir des statistiques, qui ne traduisent que les besoins de communication politique du moment ;
- ✓ Une exemplarité de la haute hiérarchie ;
- ✓ Un respect des textes en vigueur (dignité humaine, discrimination, harcèlement...);
- ✓ Une transparence et une objectivité pour les mutations et les avancements ;
- ✓ La fin des sanctions disciplinaires arbitraires ;
- ✓ La fin des enquêtes sur la police par la police afin de privilégier et garantir la neutralité.

Retrouvons nous tous, police et population, sur toutes les places de la République que ce soit à Paris ou en province, le mercredi 18 mai à midi, pour réaffirmer que la Police Nationale est d'abord et avant tout au service du peuple dans son ensemble !!!



Montreuil, le 11 mai 2016



Transport routier : en route pour le retrait de la loi El Khomri

La loi El Khomri, comme nos deux organisations syndicales l'ont souligné, va avoir de graves conséquences dans le transport routier, comme dans toutes les professions.

Alors que notre profession subissait déjà le dumping social avec les salariés d'autres pays, cette loi va créer en plus un dumping franco-français sans précédent. En réduisant la convention collective à un simple repère dont chaque entreprise pourra déroger selon ces bons vouloirs, le social va devenir encore un peu plus un élément essentiel à attaquer frontalement pour concurrencer son voisin. Cette logique va amener un moins-disant social dévastateur pour les salariés.

Pire, dans nos professions où le temps de travail est bien supérieur à 35h par semaine, où les conducteurs font 186, 200h voire plus par mois, la possibilité offerte aux entreprises de négocier la rémunération des heures supplémentaires va attaquer la fiche de paie et d'une manière très conséquente (et si certaines font le choix de calculer celles-ci sur 3 ans alors qu'elles sont dans notre profession généralement payées au mois, c'est même un effondrement de la fiche de paie que les salariés vont subir).

Le gouvernement ne peut ignorer ces conséquences puisque nous l'avons alerté par courrier puis lors d'une rencontre au ministère des transports. Il fait le choix d'assumer la paupérisation d'une profession et ça nous ne l'accepterons pas !

Ce gouvernement est tellement déconnecté de la réalité qu'il n'arrive même plus à avoir une majorité de députés favorable à sa loi à l'Assemblée Nationale, pire il s'apprête à utiliser le 49-3, véritable déni de démocratie !.

Face à cette brutalité et aux menaces contenues dans ce texte, nous appelons l'ensemble de la profession à se mobiliser à compter de la nuit du 16 au 17 mai 2016 pour obtenir le retrait de son projet de loi.

Montreuil, le 10 mai 2016

CONTACTS :

CGT Transports,
Jérôme VERITE,
Secrétaire Général
06.76.05.96.71.

FO Transports,
Patrice CLOS,
Secrétaire Général
06.07.56.96.53.



Organe fédéral "Le Travailleur de la Mer"

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES



Montreuil, le 11 mai 2016

APPEL de la FNSM CGT à la mobilisation, à la grève reconductible, à la grève illimitée



ÇA Y EST, LE GOUVERNEMENT A FRANCHI LE PAS ! NE POUVANT CONSTITUER UNE MAJORITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR FAIRE PASSER SA LOI DE MODIFICATION DU CODE DU TRAVAIL DITE «LOI EL KHOMRI», IL A DECIDE DE PASSER EN FORCE ET D'APPLIQUER LE 49.3 !!!

Cela prouve que cette loi n'est pas bonne, surtout pour les salariés. Nous n'allons pas revenir sur ses points néfastes à l'emploi et aux travailleurs.

Plutôt que d'ouvrir le débat sur la modification du Code du Travail avec les partenaires sociaux, la CGT étant prête à faire des propositions positives en ce sens et pour les salariés, ce gouvernement persiste et signe dans sa volonté de faire passer coûte que coûte son texte, pourtant irrecevable et rejeté par 3 français sur 4, par un 49.3 au relent de dictature.

- **Nous devons nous élever contre cette manière de procéder, ce texte va régir notre quotidien, notre temps de travail, nos salaires, nos emplois et remettre totalement en cause nos acquis.**

LA FNSM CGT APPELLE

TOUS LES MARINS, EMBARQUES, EN CONGES, DE LA PECHE, DU COMMERCE, DES SERVICES PORTUAIRES, LES PERSONNELS SEDENTAIRES DE TOUT HORIZON ET EGALEMENT LES PENSIONNES

A SE MOBILISER DANS LES ACTIONS DE GREVE, DE MANIFESTATIONS ET DE TOUS AUTRES MOYENS :

AFIN DE FAIRE RECULER CE SPECTRE DE LA LOI DU TRAVAIL EL KHOMRI VEHICULE PAR UN GOUVERNEMENT DESPOTE A LA BOTTE DU PATRONAT QUI SOUHAITE DETRUIRE L'EMPLOI STABLE DE NOTRE PAYS ET LE REMPLACER PAR DES EMPLOIS PRECAIRES POUR LES QUE LES PATRONS S'ENRICHISSENT ENCORE PLUS.

**Dès le 17 mai, soyons tous dans la rue
et continuons le combat, le 19 mai 2016 !**



EN MULTIPLIANT DES ACTIONS FORTES QUE CHACUN SAURA APPRECIER ET EN N'HESITANT PAS A FAIRE DES GREVES RECONDUCTIBLES OU DES GREVES ILLIMITEES ET CECI A L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE CONFEDERALE.

263 rue de Paris – Case 420 – 93514 Montreuil cedex Tél. : 01 55 82 80 45 – Fax : 01 55 82 80 46 e-mail : FNSM@CGT.FR



APPEL À LA GRÈVE

Montreuil, le 12 Mai 2016

CONVENTION COLLECTIVE DE BRANCHE SALAIRES/EMPLOIS

UNIR, PESER, TENIR ET GAGNER !

Pour affronter le coup de force patronal, il est indispensable de lui opposer une mobilisation de très haut niveau de l'ensemble du corps social et d'élever le ton dans la forme de l'action.

Alors que les négociations avec l'UTP (le patronat des transports) sur la CCN ferroviaire et avec la Direction SNCF sur l'accord d'entreprise, vont se poursuivre jusqu'à début juin, nous faisons face à de véritables provocations.

- L'UTP annonce être « au bout de son mandat », donc ne plus avoir de marge de négociation sur les revendications portées unitairement par les organisations syndicales.
- La Direction SNCF propose un chantage inacceptable « repos contre flexibilité » (taquets du RH, amplitude, durée journalière, forfait jour, etc...) qui devrait être sa ligne de conduite dans les prochaines tables rondes.

La situation est sérieuse et les enjeux sont lourds.

Si les négociations de la branche ferroviaire ne répondent pas aux propositions syndicales unitaires, le niveau de la CCN restera extrêmement faible. Il n'y aura donc pas de progrès social pour les cheminots des entreprises ferroviaires privées et le dumping social sera renforcé. Même si un accord d'entreprise venait à élever le niveau pour les cheminots de la SNCF, cet accord ne tiendrait pas longtemps face au jeu de la concurrence, de la sous-traitance et de la filialisation. L'exemple du Fret nous le confirme. Nos conditions de vie et de travail, mais également l'entreprise publique et le service public, sont menacés très directement par cette situation. Cette analyse se vérifie par l'absence de réponse de la Direction sur les revendications concernant l'emploi, l'avenir des métiers, l'arrêt des restructurations et l'augmentation des salaires et pensions à la SNCF.

Par ailleurs, la sécurité des circulations, dont l'un des éléments clef sont les conditions de travail des cheminots, serait durablement affaiblie. Laisser le patronat envisager cet élément uniquement sous l'angle de son « coût » conduirait inévitablement à de nouveaux drames.

Notre intervention forte, unie et exigeante est donc nécessaire.

Pour cela, la CGT a déposé un préavis de grève reconductible et illimité. Il couvre chaque semaine la période débutant le mardi à 19h00 et s'achevant le vendredi à 08h00. Ce préavis prendra effet le mardi 17 mai 2016 à 19h00.

Cette modalité d'action a pour but de faire grandir le rapport de force en impliquant tous les agents de tous grades et de tous métiers de la SNCF et des Entreprises Ferroviaires privées fortement mobilisés jusqu'à présent.



Elle permet également, dans une période où patronat et gouvernement jouent la fermeture à tout dialogue et le pourrissement, de maintenir la pression dans la durée.

Ce préavis doit surtout servir à rouvrir de véritables négociations à partir de la base revendicative unitaire portée par toutes les Fédérations au niveau de la branche.

Il doit également permettre de porter nos exigences en matière de salaires et pensions, d'emploi, d'amélioration des conditions de travail, et donner un coup d'arrêt à la casse des métiers.

A partir des revendications locales, cette action reconductible ancrée au plus près du terrain est utile à la défense de nos gares, nos guichets, nos lignes, nos trains qui constituent notre charge de travail et notre avenir au quotidien.

TOUS EN GRÈVE POUR GAGNER !

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :





Communiqué de presse

PROJET DE LOI « EL KHOMRI » ON N'EN VEUT PAS

La fédération CGT du Commerce et des Services appelle à de nouvelles journées de grève et de mobilisation le jeudi 12 mai et mardi 17 mai à Paris et en Province.

Même si le gouvernement souhaite passer en force avec le recours au 49.3, faisant encore la démonstration de son déni de démocratie, la fédération continuera l'action jusqu'au retrait sans concession du projet de loi « El Khomri ».

Ces nouvelles journées d'action sont indispensables pour montrer notre détermination. L'implication de chacun et chacune est nécessaire pour faire reculer ce gouvernement aux ordres du patronat.

Nous devons gagner avec l'ensemble des salariés, retraités, chômeurs et jeunes.

Alors tous ensemble dans la rue !

Montreuil le 10 mai 2016

CONTACT(S) PRESSE

Amar Lagha, secrétaire Général

06.74.29.01.51



Appel du Comité national de la Fédération CGT des Services publics

Réuni à Montreuil le 11 mai 2016, le Comité national fédéral condamne le recours antidémocratique au 49-3 décidé par le gouvernement aux ordres du Medef pour imposer la loi El Khomri.

Face à ce coup de force, le CNF appelle les agents et salariés du champ fédéral à amplifier la mobilisation pour en finir avec la loi Travail et les politiques d'austérité.

Il est nécessaire que, partout, nos syndicats organisent des heures mensuelles d'information et assemblées générales pour débattre avec les personnels des enjeux de la lutte engagée.

Le CNF appelle à construire des journées massives de grève et manifestations les 12, 17 et 19 mai à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle.

Dans le cadre de l'appel du 51^{ème} congrès de la CGT et du communiqué confédéral du 10 mai, le CNF se prononce pour la mise en débat de la continuité de l'action, y compris par la reconduction de la grève.

Le processus de lutte engagé est aussi le moyen de porter nos revendications sur les salaires, l'emploi et les missions de service public, le temps de travail, les garanties statutaires, pour l'avenir de la gestion syndicale des COS et CASC attaquée dans de nombreuses collectivités.

Le CNF décide d'engager une campagne de motions pour le passage en catégorie B des agents de maîtrise dont le devenir doit être prochainement examiné par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Le CNF apporte son soutien aux nombreuses luttes locales engagées et à la mobilisation des travailleurs sociaux pour l'avenir de leurs missions. Ces mobilisations nourrissent le rapport de force global.

Le CNF dénonce les violences policières orchestrées par le pouvoir et la répression croissante contre les acteurs du mouvement social. Notre force, c'est le nombre, personne ne nous fera taire !

Public-privé tous concernés, tous mobilisés pour gagner !



APRES LE 49.3 ? LA MOBILISATION CONTINUE !

Le gouvernement a une nouvelle fois montré son mépris du dialogue social et de la démocratie, en dégainant le très attendu 49.3, afin de faire taire les débats sur le projet de loi Travail. Cette décision est tout à la fois un acte violent envers les défenseurs d'un code du travail du 21^{ème} siècle, mais également un aveu de faiblesse politique.

Malgré l'utilisation honteuse de ce dispositif (autrefois critiquée par notre actuel Président), nous devons amplifier la mobilisation !

En effet, nous avons réussi à faire retirer la loi instaurant le « Contrat Première Embauche » alors qu'elle avait été votée. Tout est question de rapport de force. Nous vous rappelons que les camarades des transports, de l'énergie, de la chimie, de la construction, des banques et assurances, du commerce et services ... appellent à des mouvements de grèves massifs dès le 17 mai prochain.

Il est important que les artistes, technicien-nes, personnels administratifs et d'accueil participent largement au mouvement unitaire et interprofessionnel. A cet effet, des préavis de grève illimités ont été déposés depuis le 28 avril dernier.

Nous avons de nombreuses revendications à gagner :

- l'application sans condition dès le 1^{er} juillet 2016 de l'accord du 28 avril sur les annexes 8 et 10, dans le cadre de la convention générale d'assurance chômage. Une négociation interprofessionnelle a lieu le 12 mai, et le Medef exerce depuis quelques semaines une pression insupportable sur les droits des privés d'emploi ;
- la suppression des dispositifs de l'article 11A du projet de loi « liberté de création, architecture et patrimoine » autorisant le travail non rémunéré d'artistes amateurs dans des spectacles professionnels !
- le retrait de la loi Travail qui aura des effets considérables sur le dialogue social dans les grandes entreprises de nos secteurs. Les salarié-es travaillant dans des « Très petites entreprises » (compagnies, ensembles, boîtes de production, petites salles, associations...) subiront les effets de la suppression de la hiérarchie des normes entre accords d'entreprise et conventions collectives.

Nous refusons le retour à des conditions de travail du 19^{ème} siècle !

Nous refusons cette société où l'on fait fi du dialogue et où l'on répond par la violence aux manifestations démocratiques !

Plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà fixés :

✓ Jeudi 12 mai à 14H : manifestation unitaire depuis la Place Denfert-Rochereau en direction de l'Assemblée Nationale.

RDV fédéral : 14H à l'angle du boulevard Arago et du boulevard Saint-Jacques - M° Denfert-Rochereau

✓ Mardi 17 mai et Jeudi 19 mai : manifestations interprofessionnelles (lieux de rendez-vous à déterminer, suivez l'information sur le site de la Cgt Spectacle www.fnsac-cgt.com ; sur [Facebook](https://www.facebook.com/CgtSpectacle) Cgt Spectacle ou sur [Twitter](https://twitter.com/cgt_spectacle) @cgt_spectacle)

#LoiTravailNonMerci #ApplicationDeLAccordDu28Avril #TravailGratuitNonMerci

Paris, le 11/05/2016.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgt spectacle@fnsac-cgt.com



LETTRE
INFO



12 mai 2016

ADRESSE de la FNME aux militants de la Fédération

**Retrait de la loi Travail, pour de nouveaux droits
17 et 19 mai, le « Tous ensemble », c'est maintenant.**

La Direction Fédérale réunie le 11 mai a analysé la situation actuelle autour de la loi dite « El Khomri ».

Après des mois de mobilisation des salariés, des jeunes, des privés d'emploi et des retraités pour exiger le retrait de ce projet de loi et l'obtention de nouveaux droits, le gouvernement a décidé de passer en force en utilisant le 49.3. Inacceptable !

Les mobilisations de ces dernières semaines ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi pour tenter d'en minimiser les impacts.

L'interpellation des parlementaires partout dans le pays a permis le dépôt de 5000 amendements et a mis le gouvernement dans l'impossibilité de trouver une majorité dans ses propres rangs.

Mais l'usage du 49.3 permet au Premier Ministre de durcir le texte sans tenir compte de la réécriture de la Commission des Affaires Sociales. Le déni de démocratie est à son comble.

Cette situation renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées ce 12 mai sur tout le territoire.

Si le débat parlementaire est suspendu, pour la FNME-CGT rien n'est joué. Souvenons-nous du CPE qui, face à la pression de la rue, a été retiré après ce même 49.3. L'opinion publique reste massivement opposée à ce texte et les salariés ne veulent pas d'un recul social majeur.

C'est pourquoi, la Direction Fédérale appelle l'ensemble de son corps militant avec ses syndicats à se mobiliser, à se déployer massivement auprès des salariés actifs et retraités.

La priorité de tous les militants (mandatés, élus IRP, élus sociaux) pour les jours à venir est d'être sur le terrain.

Face à cette attaque sans précédent, il apparaît impératif de débattre avec les salariés de leurs revendications dans les entreprises et du danger que représente cette loi en les invitant à participer massivement aux journées d'actions, de grèves et de mobilisations des 17 et 19 mai prochain.

La Direction Fédérale propose à ses syndicats d'organiser partout des assemblées générales de personnel et de mettre en débat l'arrêt de travail et sa reconduction.

La Direction Fédérale invite également ses syndicats à ne rien lâcher sur les nombreuses revendications exprimées et portées dans les entreprises du secteur de l'énergie depuis des mois. De nombreux secteurs sont d'ores et déjà en lutte.

Répondant à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL, la Direction Fédérale n'écarte aucun type d'initiatives pour les semaines à venir.

Gagner est possible, les intermittents du spectacle, l'ont démontré grâce à leur mobilisation de ces dernières semaines.

Une nouvelle réunion des organisations syndicales confédérales se tiendra dès le début de la semaine prochaine pour décider de nouvelles mobilisations.

La Direction Fédérale décide de mettre en place un dispositif particulier pour impulser la mobilisation et répondre à toutes demandes des syndicats. Il sera porté rapidement à la connaissance des syndicats.

FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.55.82.89.30 - Fax : 01.55.82.89.29

E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 49
Circulaire Générale n° 17

Montreuil,
le 11 mai 2016

le 17 mai et le 19 mai :

**Journées de mobilisations et de grèves
en réponse à l'utilisation du 49.3 par le gouvernement
qui veut imposer par la force "la Loi Travail"**

Cher(e)s Camarades,

Le gouvernement accentue la pression sur les Députés en imposant le 49.3. Imposer de force la loi El-Khomri... Cette basse manœuvre, censée clore les débats, est pour la Fédération un camouflet inadmissible, un mépris pour les travailleurs en lutte.

Point de résignation comme nous avons su le faire avec le CPE, cette loi doit être abrogée, retirée et redébatue sur nos propositions C.G.T. ! Aucun sujet n'est clôturer et de nouvelles perspectives de luttes, de grèves et d'actions seront donc initiées par les syndicats de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

Sinistre gouvernement qui piétine les travailleurs en lutte, sa jeunesse et ses retraités !

Il n'est plus besoin de tergiverser sur la nécessité de lutter contre cette loi !

Exigeons un Code du Travail protecteur pour les travailleurs !

La lutte est notre seule arme, la grève notre moyen. La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. considère en appui des appels lancés par notre Confédération que l'ancrage à l'entreprise est impératif !

.../...

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. appelle les travailleurs à passer un cap dans la lutte.

Nous appelons tous les secteurs professionnels de la Fédération à s'engager pleinement dans cette lutte.

Nous ne pouvons laisser ce gouvernement autocrate, autoritaire à la solde du MEDEF, enterrer les conquies de nos anciens !

Notre lutte, nous la rappelons, s'oppose à :

- L'inversion de la hiérarchie des normes permettrait de faire primer l'accord d'entreprise sur la loi ou l'accord de branche.
- La réforme des licenciements économiques faite sur mesure pour les multinationales permettrait de licencier sans réels problèmes économiques et légaliserait les licenciements boursiers.
- Les accords de compétitivité pourraient imposer l'augmentation du temps de travail **sans augmentation de salaire, une flexibilité horaire accrue, l'extension du travail de nuit...**
- Sans parler de la casse de la médecine du travail, des référendums d'entreprise sous pression patronale...

Nous exigeons des négociations loyales avec la C.G.T. sur nos propositions !

**La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.
appelle TOUS ses syndicats à deux arrêts de travail de 24 heures
le MARDI 17 MAI 2016 et le JEUDI 19 MAI 2016**

Dès aujourd'hui abordons la question de l'amplification du mouvement et de la reconduction de la grève sous toutes ses formes !

A ce titre la Fédération vous joint **le préavis de grève reconductible** pour toutes les branches.

La Fédération appelle tous les syndicats à **sécuriser les initiatives revendicatives engagées quelles que soient leurs formes afin de garder la maîtrise de l'action voulue par le syndicat dans le respect de tous.**

Recevez Cher(e)s Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat